

Aperçu des accords de libre-échange (état au 1 janvier 2022)

Accord	Preuves d'origine			Répartition dans pays tiers	Interdiction drawback	Cumul ¹ possible au sein de:	PO non établie dans le pays d'origine possible au sein de:
	CCM	Déclaration sur facture pour non EA ²	Validité				
Convention AELE PEM	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui	Convention PEM ou règles transitoires ⁴	
Convention AELE règles transitoires	oui	jusqu'à CHF 10'300³ par envoi	10 mois	oui	non⁵		
Suisse-CE PEM	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
Suisse-CE règles transitoires	oui	jusqu'à CHF 10'300³ par envoi	10 mois	oui	non⁵		
Suisse-Îles Féroé	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
AELE-Albanie PEM	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
AELE-Albanie règles transitoires	oui	jusqu'à CHF 10'300³ par envoi	10 mois	oui	non⁵		
AELE-Egypte	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui ⁶		
AELE-Israël	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
AELE-Jordanie	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui ⁶		
AELE-Liban	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui ⁶		
AELE-Macédoine	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
AELE-Maroc	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui ⁶		
AELE-Serbie PEM	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
AELE-Serbie règles transitoires	oui	jusqu'à CHF 10'300³ par envoi	10 mois	oui	non⁵		
AELE-Tunisie	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui ⁶		
AELE-Turquie	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
AELE-Monténégro	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
AELE-Bosnie et Herzégovine	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
AELE-Géorgie	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
AELE-Ukraine	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
AELE-OLP	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		

¹ Voir [Le cumul dans les accords de libre-échange](#).

² Les EA (exportateurs agréés) peuvent établir des déclarations sur facture (DF) sans valeur limite.

³ Voir [Liste des valeurs limites](#).

⁴ Pour autant que les pays concernés appliquent des accords de libre-échange avec protocole d'origine Euro-Med resp. renvoi à la convention PEM et que les mêmes dispositions en matière de cumul s'appliquent (cf. [Matrix Euro-Med](#)). Informations concernant Euro-Med: [Guide concernant le cumul de l'origine pan-euro-méditerranéen](#). Application de manière restreinte dans le domaine agricole, cf. [circulaire](#). Des informations sur les règles transitoires sont disponible [ici](#).

⁵ L'interdiction du drawback ne s'applique qu'aux marchandises des chapitres 50-63 du SH en dehors du commerce bilatéral.

⁶ Des dispositions spéciales sont prévues (cf. art. 15 du protocole d'origine concerné, resp. 14 de l'appendice I à la convention PEM).

Aperçu des accords de libre-échange (état au 1 janvier 2022)

Accord	Preuves d'origine			Répartition dans pays tiers	Interdiction drawback	Cumul ⁷ possible au sein de:	PO non établie dans le pays d'origine possible au sein de:
	CCM	Déclaration sur facture pour non EA ⁸					
Suisse - Japon	oui ⁹	non ⁸		12 mois	oui	non	Suisse - Japon
AELE - Canada	non	sans valeur limite		illimitée	oui	non	AELE - Canada ¹⁴
AELE - Chili	oui ¹⁰	jusqu'à CHF 10'300 ¹¹ par envoi		10 mois	oui	oui	AELE - Chili ¹⁴
AELE - Colombie	oui	jusqu'à € 6'000 ou USD 8'500 par envoi ¹²		12 mois	oui	non	AELE - Colombie ¹⁴
AELE - Hong Kong	non	sans valeur limite		12 mois	oui	non	AELE - Hong Kong ¹⁴
AELE - Mexique	oui ¹⁰	jusqu'à CHF 10'300 ¹¹ par envoi		10 mois	oui	oui	AELE - Mexique ¹⁴
AELE - Pérou	oui	jusqu'à € 6'000 ou USD 8'500 par envoi ¹²		12 mois	oui	non	AELE - Pérou ¹⁴
AELE - Rép. Corée	non	sans valeur limite		12 mois	oui	non	AELE - Rép. Corée ¹⁴
AELE - SACU	oui	jusqu'à CHF 10'300 ¹¹ par envoi		4 mois	oui	non	AELE - SACU ¹⁴
AELE - Singapour	non	sans valeur limite		10 mois	oui	non	AELE - Singapour ¹⁴
Suisse - Chine	oui ¹²	non ⁸		12 mois	oui	non	Suisse - Chine
AELE - CCG	oui ¹³	non ⁸		12 mois	oui	oui	AELE - CCG ¹⁴
AELE - CAS ¹⁵	oui	jusqu'à € 6'000 ¹¹ par envoi		12 mois	oui	non	AELE - CAS ¹⁶
AELE - Philippines	non	sans valeur limite		12 mois	oui	non	AELE - Philippines ¹⁷
AELE - Equateur	oui ¹⁸	Importation vers CH : jusqu'à € 6'000 ¹¹ par envoi	Exportation de CH : sans valeur limite	12 mois	oui	non	AELE - Equateur ¹⁹
Suisse - Royaume-Uni	oui	jusqu'à CHF 10'300 ¹² par envoi		10 mois	oui	non ⁵	Suisse – Royaume-Uni ¹²
AELE – Indonésie	Non	Sans valeur limite		12 mois	oui	non	AELE - Indonésie

⁷ Voir [Le cumul dans les accords de libre-échange](#).

⁸ Les EA (exportateurs agréés) peuvent établir des déclarations sur facture (DF) sans valeur limite. Dans les accords avec la Chine¹² et le Japon, la DF n'est prévue que pour les EA ; dans l'accord avec le CCG, la DF n'est pas du tout prévue pour le moment.

⁹ Pour les exportations de Suisse. Pour les exportations du Japon, un certificat d'origine différent est utilisé.

¹⁰ Avec mention du numéro SH à quatre chiffres dans la case 8.

¹¹ Voir [Liste des valeurs limites](#).

¹² Détails selon circulaire [Colombie, Pérou, Chine, Royaume-Uni](#).

¹³ Pour les exportations de Suisse. Pour les exportations des Etats du CCG, un certificat d'origine différent est utilisé. La mention du numéro SH à six chiffres dans la case 8 est recommandée.

¹⁴ Le cumul impliquant plusieurs Etats de l'AELE resp. la transmission de l'origine avec nouvelle preuve d'origine ne sont pas possibles si la préférence est basée sur des accords agricoles bilatéraux entre chacun des Etats de l'AELE et le partenaire de libre-échange.

¹⁵ Central American States / Etats d'Amérique centrale: Costa Rica et Panama.

¹⁶ Réglementation spéciale en cas de cumul impliquant trois pays ou plus, cf. [circulaire](#).

¹⁷ Réglementation spéciale pour certains produits agricoles, cf. [circulaire](#).

¹⁸ À utiliser uniquement pour les exportations de l'Équateur

¹⁹ Réglementation spéciale pour le cumul avec des matières provenant de Colombie ou du Pérou, voir [circulaire](#)